PHALEMPIN
ACTIVE PAR NATURE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 MARS 2014

Présidence de Monsieur Thierry LAZARO
Député-Maire de PHALEMPIN

Membres élus :

Thierry LAZARO, Maire – Henri DEGAND, Marie-Elisabeth HENRY, André BALLEKENS, Andrée CHRISTIANN, Chantal MOITY, Serge DHENNIN, Anne PARENT, Régis DERU, Adjoints au Maire – Alain SION, Marie CIETERS, Yves-Marie ZENI, Jacques VLAMYNCK, Didier WIBAUX, Christophe COURMONT, Conseillers Délégués, Annelise MOREZ, Gérard LEIGNEL, Claudine WAREMBOURG, Jean-François DURIE, Michèle VERCAIGNE, Dominique STEUX, Gérard LECERF, Yann DROULEZ, Christine RENARD, Jacques COUQUILLOU, Gérard PAEYE, Philippe RIGAUD, Conseillers Municipaux.

Séance du : **14 mars 2014, Hôtel de Ville de PHALEMPIN.**
Convocation du : **4 mars 2014.**
Nombre de Conseillers en exercice **: 27**
Nombre de Conseillers présents : **21**
Nombre de Conseiller(s) ayant donné procuration : **5**
Nombre de Conseiller(s) absent(s) : **6**

MEMBRES EXCUSES REPRÉSENTÉS :

Madame Marie CIETERS	pouvoir à	Monsieur Thierry LAZARO
Madame Annelise MOREZ	pouvoir à	Monsieur Alain SION
Madame Michèle VERCAIGNE	pouvoir à	Madame Marie-Elisabeth HENRY
Monsieur Philippe RIGAUD	pouvoir à	Monsieur Gérard PAEYE
Madame Christine RENARD	pouvoir à	Monsieur Christophe COURMONT.

MEMBRE ABSENT NON REPRÉSENTÉ :
Monsieur Henri DEGAND.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, M. le Maire souhaite témoigner – en son nom et au nom de l'Assemblée communale – de son soutien et de son amitié envers Monsieur Didier WIBAUX, Conseiller Délégué, qui vient d'éprouver le décès de son frère, Monsieur Jean-Michel WIBAUX, survenu à LILLE le 11 février dernier. M. le Maire présente également à Madame Anne PARENT, Adjointe au Maire, qui vient de perdre son beau-père récemment, ses condoléances et celles de l'Assemblée communale ; il assure en ces circonstances difficiles Monsieur Camille PARENT, son époux, de son soutien et de sa sympathie.

POINT N° 1 – OUVERTURE DE LA SEANCE

Tél. 03.20.62.23.40
Fax. 03.20.32.75.47
5, rue Jean Baptiste Lebas
59133 Phalempin

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Mairie de Phalempin

1.1 Appel nominal – Désignation d'un secrétaire de séance – Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 décembre 2013.

Après l'appel de ses membres, le Conseil Municipal a désigné M. André BALLEKENS, Adjoint au Maire, en qualité de secrétaire de séance, puis a validé le compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2013.

POINT N° 2 – AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

2.1 Délibération n° 2014-1-1 : Budget de l'exercice 2014 – débat d'orientation budgétaire (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

M. le Maire rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus, la tenue d'un débat contradictoire sur les orientations générales du budget constitue une formalité rendue obligatoire en vertu de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Il propose donc à l'Assemblée entrevoir les perspectives qui concourront à l'élaboration du budget pour l'exercice 2014, en regard des souhaits que celle-ci pourra utilement formuler et en fonction des possibilités financières.

Il est précisé que la projection budgétaire reprise dans la note de synthèse transmise aux membres du Conseil Municipal ne constitue qu'une première approche de travail qui permet d'appréhender les grandes masses budgétaires et qui ne préjuge en rien de l'adoption définitive du budget de l'année 2014 par le prochain Conseil Municipal issu des élections municipales qui auront lieu les 23 et 30 mars prochain.
Il ajoute que cette vue d'ensemble intègre la reprise des résultats bruts constatés à la clôture de l'exercice 2013 qui s'établissent provisoirement à ce jour à + 797 590,37 € pour la section de fonctionnement et à + 960 507,31,31 € pour la section d'investissement avant détermination des restes à réaliser.

M. le Maire indique par ailleurs que cette première approche laisse à entrevoir des possibilités s'agissant du financement des investissements en ayant toutefois à l'esprit que la priorité réside dans la capacité de la commune à assurer, dans les meilleures conditions, le financement du projet de regroupement des écoles publiques.
Il précise qu'il importe, sur le moyen terme, de continuer à préserver une capacité d'autofinancement de l'investissement mais aussi la capacité de recourir, si besoin était, à l'emprunt sur ce projet. Il relève, au regard des ratios financiers communiqués, que la commune dispose de marges de manœuvre, en termes de capacité d'autofinancement des investissements, mais qu'elles ne sont pas illimitées.

M. le Maire précise que la commune entre dans une période de gel, voire d'une baisse des dotations et des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales dont personne ne peut, à ce jour, entrevoir le terme. Dans ce contexte, il insiste sur la nécessité, cette année encore, d'optimiser la dépense publique et de prioriser les objectifs en 2014 avec son corollaire : la maîtrise des charges courantes de fonctionnement. Il souhaite donc vivement que chaque acteur – élu, fonctionnaire - impliqué dans le processus de la commande publique puisse continuer à œuvrer dans cet état d'esprit.

En conséquence, sans préjudice des décisions qui seront prises par la nouvelle assemblée communale issue des prochaines élections et compte tenu de l'état de la dette au 01/01/2014, M. le Maire présente une projection budgétaire sommaire - mettant en

évidence les disponibilités et marges de manœuvre budgétaires pour l'exercice 2014 - équilibrée comme suit :

PROJECTION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2014 (en €) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	PREVISION DE REALISATIONS 2014
011Charges caractère général (hors gendarmerie)	803 000
012 Charges de personnel	1 954 000
011-6132 Services extérieurs (gendarmerie)	367 000
65 Autres charges de gestion courante	341 000
66 Charges financières	70 000
67 Charges exceptionnelles	5 000
042 Dotations aux amortissements	102 000
023 Virement à la section d'investissement	432 000
TOTAL DES DEPENSES	**4 074 000**

RECETTES	PREVISION DE REALISATIONS 2013
70 Revenus de gestion courante	235 000
73 Impôts et Taxes	2 242 000
74 Dotations, Subventions et part	1 038 000
75 Autres produits de gestion courante	40 000
75 Autres prod. gestion (loyer gendarmerie)	294 000
013 Atténuation de charges de personnel	41 000
013-619 Autres atténuations de charges	50 000
77 Produits exceptionnels	599
002 Excédents antérieurs reportés	133 401
TOTAL DES RECETTES	**4 074 000**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	PREVISION DE REALISATIONS 2014
Chapitre 16 – Emprunts (capital)	79 000
Opér. 101 Acquisition de matériel	8 800 (RAR)
Opér. 109 Travaux de voirie	56 000 (RAR)
Opér. 11 Complexe Sportif Jacques Hermant	40 290 (RAR)
Opér. 13 Travaux au cimetière communal	1 000 (RAR)
Opér. 29 Ateliers municipaux	5 000 (RAR)
Opér. 41 Complexe Sportif – Section Tennis	300 (RAR)
Opér. 42 Construction d'un groupe scolaire	1 430 928 (RAR)
Opér. 44 Acquisitions services administratifs	4 078 (RAR)
Opér. 45 Acquisitions services techniques	3 700 (RAR)
Opér. 47 Acquisitions police municipale	1 300 (RAR)
Opér. 48 Travaux aménagement Place Coget	21 000 (RAR)
Opér. 49 Construction courts de tennis	104 300 (RAR)

extérieurs	
Disponible investissements nouveaux *(sur fonds propres et hors mobilisation de l'emprunt)*	**695 999**
TOTAL DES DEPENSES	**2 451 695**

RECETTES	PREVISION DE REALISATIONS 2014
Article 1068 – Résultat 2013 affecté	664 188
Art. 10222 FCTVA	221 000
Art. 10223 Taxe d'Aménagement	20 000
Opér. 43 Création voie d'accès au complexe	52 000 (RAR)
Chapitre 16 – Emprunt	
001 Excédent d'investissement reporté	960 507
Chap. 021 Virement section fonctionnement	432 000
Chap. 040 Amortissement des mat. & immob.	102 000
TOTAL DES RECETTES	**2 451 695**

N.B. : RAR = restes à réaliser
FCTVA = Fonds de Compensation de la TVA.

Commentaires :

Cette projection budgétaire reprend en compte les éléments suivants :

1°- La maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement au regard des données de l'exécution du budget de l'exercice 2013.

2°- Il est tenu compte du gel *a priori* de toutes les composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement introduite par la dernière loi de finances pour 2014. La nouvelle dotation forfaitaire notifiée pour l'exercice 2014 devrait être sensiblement égale à celle de l'exercice 2013. Pour mémoire, au sein de la dotation forfaitaire sont distinguées quatre parts :

- une dotation de base variant en fonction de la population de chaque commune avec des montants par habitants (entre 64,46 € et 128,93 €/habitant) pour l'année 2013 qui sont reconduits en 2014 par la dernière loi de finances. Cette dotation devrait néanmoins connaître une diminution d'environ 0,3 % si l'on tient compte du taux annuel d'évolution démographique constaté par l'INSEE sur la période 1999 – 2011 (pour mémoire, 400 321 € en 2013). Elle est destinée à tenir compte des charges liées à l'importance de la population d'une commune.

- une dotation de base « superficie » égale à 3,22 € par hectare (montants 2011 par hectare reconduits en 2012, 2013 et 2014) pour un produit attendu de 2 556 € en 2014.

- une dotation de base « complément de garantie » qui évoluait auparavant en fonction du taux de progression de la DGF (taux global d'évolution diminué forfaitairement de 2,24 % en 2013 mais de manière différenciée au regard du potentiel fiscal de chaque commune).
Cette dotation dite de « garantie » correspond à la différence entre le montant total de la dotation forfaitaire et la somme de la dotation de base + dotation de superficie constatée lors du dernier exercice. Son montant devrait être reconduit en 2014 (356 094 €).

- une dotation de base « compensation » (correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de dotation de compensation de taxes professionnelles) disposant au regard de la dernière loi de finances d'une enveloppe globale normée en diminution par rapport à 2012 (- 1,50 %). Le produit attendu en 2014 est évalué à 36 883 €.

Les montants notifiés de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité rurale (DSR – 48 279 € en 2013) et de la dotation nationale de péréquation (DNP – 70 874 € en 2013) pour l'année 2014 ne sont pas encore connus à ce jour. L'enveloppe normée de la DSR augmente de + 4 % en 2014. S'agissant de la DNP, le montant mis en répartition par la loi de finances pour l'année 2014 est en hausse de + 1,3 % par rapport à l'exercice précédent.
Leur attribution est néanmoins fonction des écarts constatés de potentiel financier entre les communes sur la base de critères permettant le calcul de ces écarts déterminés par la loi.

3°- Elle reprend en compte l'évolution prévisible des coefficients de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de bases aux impôts directs locaux (progression fixée à + 0,90 % par la loi de finances pour 2014), hors décision de l'assemblée communale à intervenir en ce qui concerne le niveau de la fiscalité directe locale pour l'année considérée. Dans ce cadre, le Conseil Municipal pourra utilement prendre en compte certaines données fiscales, données qui peuvent permettre d'entrevoir ou de mesurer les marges de manœuvre de la collectivité en matière de fixation des taux d'imposition directe locale, notamment :

Source : DGCL/Direction Générale des Finances Publiques

Imposition directe locale	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur propriétés bâties	Taxe foncière sur propriétés non bâties
Taux communaux en vigueur en 2013 à PHALEMPIN	20,83 %	21,71 %	55,82 %
Taux moyens communaux au niveau national en 2013	23,88 %	20,11 %	48,94 %
Taux moyens communaux au niveau national en 2013 (communes de 3 500 à 5 000 hab.)	23,00 %	20,03 %	56,45 %
Taux moyens communaux au niveau national en 2013 (communes de 5 000 à 10 000 hab.)	23,70 %	21,52 %	61,66 %
Taux moyens communaux dans la région Nord-Pas-de-Calais en 2012 – communes de 3 500 à 5 000 habitants	32,35 %	24,65 %	62,44 %
Taux moyens communaux dans la région Nord-Pas-de-Calais en 2012 – communes de 5 000 à 10 000 habitants	32,98 %	27,71 %	69,98 %
Taux moyens communaux dans le département du Nord en 2013	37,68 %	25,62 %	54,64 %
Taux moyens communaux dans le département du Pas-de-Calais en 2013	31,27 %	27,42 %	48,85 %

4°- Il est tenu compte, en euro constant, du montant des attributions de compensation attribuées par la Communauté de Communes pour l'année 2013 (soit, attribution de compensation de base arrêtée à 413 802 € et dotation de solidarité égale à 98 270 €), déduction faite bien sûr des transferts de charges de fonctionnement.

5°- Elle tient compte également du résultat de fonctionnement provisoirement évalué à la clôture de l'exercice 2013 (+ 797 590,37 €) et d'un résultat net comptable d'investissement évalué à + 960 507,31 € pour l'exercice considéré.

6°- La section d'investissement tient compte :

- des reports de dépenses d'investissement inscrites au budget de l'exercice 2013
- des annuités de remboursement de la dette
- d'une prévision d'affectation partielle du résultat net 2013 après amortissements, soit 664 188 €, en section d'investissement
- d'un crédit d'investissement disponible évalué à 695 999 € (susceptible d'être financé hors mobilisation d'emprunt)

7°- Ce projet de budget est établi de façon à ce que la Commune puisse assurer le financement du remboursement de sa dette (capital + intérêts) sur ses fonds propres (c'est à dire provenant du résultat affecté, de l'autofinancement net, du FCTVA ...) à l'exclusion de l'emprunt (article 8 de la loi du 02/03/1982).

Pour mémoire, l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes au 31 décembre 2013 s'établit comme suit :

DEPENSES :

Opération 101 – Acquisition de matériel	
2188-024 – Podium	3 600 €
2184-020 – Panneaux électoraux	2 700 €
2184-023 – 3 panneaux d'affichage	2 500 €
Opération 109 – Travaux de voirie	
2031-823 – Frais d'études (arbres remarquables)	3 500 €
2151-822 – Chemin Carolus et Rue du Ponchelet	40 500 €
2152-822 – Eclairage Monument aux Morts	6 500 €
2152-822 – Eclairage passage piétons (7-9, Rue Lebas)	1 600 €
2188-822 – Cendriers et corbeilles déjections	3 900 €
Opération 11 – Complexe Sportif Jacques Hermant	
21318-411 – Nouveau revêtement salle et traçage sol	28 690 €
21318-411 – Création bardage translucide et peintures ext.	10 000 €
2188-411 – Installation d'un pare-ballons	1 600 €
Opération 13 – Travaux d'aménagement du cimetière communal	
21316-026 – Aménagement d'une colonne granit au colombarium	1 000 €
Opération 29 – Ateliers municipaux	
21318-020 – Installation d'une cuve récupération d'eau de pluie	5 000 €
Opération 41 – Complexe sportif J. Hermant – Section Tennis	
21318-411 – Travaux d'aménagement (solde architecte)	300 €
Opération 42 – Construction d'un groupe scolaire	
2313-213 – Construction de bâtiments publics	1 430 928 €
Opération 44 – Acquisitions – services administratifs	

205-020 – Logiciel état-civil	4 078 €
Opération 45 – Acquisitions – services techniques	
2158-020 – Solde outillage	200 €
2158-822 – Lame de déneigement	3 500 €
Opération 47 – Acquisition matériel Police Municipale	
205-112 – Acquisition du logiciel PV électronique	1 300 €
Opération 48 – Travaux d'aménagement Place J.B. Coget	
2151-822 – Eclairage	21 000 €
Opération 49 – Travaux construction courts de tennis extérieurs	
2128-414 – Travaux de terrassement et d'aménagement	104 300 €
TOTAL	**1 676 696 €**

RECETTES :

Opération 43 – Création d'une voie d'accès au complexe sportif	
1325 - 414 – Fonds de concours	52 000 €
TOTAL	**52 000 €**

Il est également communiqué à l'Assemblée, en support du débat d'orientation budgétaire, les principaux ratios d'analyse financière permettant d'appréhender, dans sa globalité, la situation financière de la commune à la clôture de l'exercice 2013 et au regard de l'endettement, de la fiscalité ou encore de sa capacité à autofinancer sur fonds propres ses dépenses d'investissement :

1° Dépenses réelles de fonctionnement/population : 746,96 € par habitant.

2° Produit des impositions directes /population : 338,70 € par habitant.

3° Recettes réelles de fonctionnement/population : 890,35 € par habitant.

4° Dépenses d'équipement brut/population : 109,80 € par habitant.

5° Encours de dette/population : 383,55 € par habitant.

6° Dotation Globale de Fonctionnement/population : 202,02 € par habitant.

7° Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette/Recettes réelles de fonctionnement : 0,8576 ou 85,76 % (ce ratio traduit la capacité d'autofinancement des investissements communaux.

8° Encours de dette/épargne brute (*) (ce ratio traduit la capacité de la commune à se désendetter – il est exprimé en nombre d'années) : 1 738 267,85/649 844,02 = 2,67 ans ou 2 ans et 9 mois approximativement.

(*) Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Pour information, ces mêmes ratios issus de la synthèse la plus récente des comptes (exercice 2011 sauf 8°) des communes de 3 500 à 5 000 habitants de la France métropolitaine (source Direction Générale des Collectivités Locales) s'établissent comme suit :

1° Dépenses réelles de fonctionnement/population : 826,00 € par habitant.

2° Produit des impositions directes/population : 421,00 € par habitant.

3° Recettes réelles de fonctionnement/population : 1 060,00 € par habitant.

4° Dépenses d'équipement brut/population : 331,00 € par habitant.

5° Encours de dette/population : 830,00 € par habitant.

6° Dotation Globale de Fonctionnement/population : 204,00 € par habitant.

7° Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette/Recettes réelles de fonctionnement : 0,856 ou 85,60 % (ce ratio traduit la capacité d'autofinancement des investissements communaux.

8° Encours de dette/épargne brute (ce ratio traduit la capacité des communes de la région, de même strate démographique, à se désendetter – il est exprimé en nombre d'années) : 4,4 ans (source 2010).

Les rapporteurs des différentes commissions d'instruction ont pu ensuite, à l'invitation de M. le Maire, présenter leurs propositions pour l'année en cours, en considérant la nécessité de prendre en compte :

- l'obligation, comme chaque année, pour chacune des commissions et à la demande de M. le Maire, de maintenir, voire de diminuer là où cela possible, les dépenses ordinaires de fonctionnement en 2014 ; les lettres de cadrage budgétaire adressées à chaque rapporteur de commission tiendront d'ailleurs compte, cette année encore, de cet impératif.

- Le fait que la liste des nouvelles dépenses d'investissement (travaux ou acquisitions) souhaitées par les commissions municipales d'instruction - qui feront l'objet de propositions à l'occasion de la discussion sur le vote du budget - sera nécessairement modifiée en fonction des arbitrages qui seront rendus par M. le Maire et Mme l'Adjointe aux Finances ; en ce sens un ordre de priorité devra être défini.

Pour mémoire, les travaux des différentes commissions municipales d'instruction réunies en début d'année 2014, relatifs à la préparation du budget de l'exercice, font apparaître les données suivantes :

Commission « travaux » : Le rapporteur de la commission précise que les souhaits de la commission ont trait en 2014, pour l'essentiel, aux travaux de rénovation et de mise aux normes du revêtement, de l'éclairage, du chauffage et de réseaux divers (eau chaude) de la

salle de sports du complexe sportif, divers travaux de rénovation et de mise aux normes du stade Léo Lagrange, le réaménagement de la cuisine du restaurant scolaire, l'aménagement du passage piétonnier de la Poste vers le monument aux morts, la mise en sécurité et aux normes de divers bâtiments en ce qui concerne les accès « handicap », l'achat de matériel à l'usage de la médiathèque, l'installation d'un nouveau rideau à la salle des fêtes, l'achat de divers matériels (plancher de podium…), divers travaux au cimetière et, enfin, la poursuite des études, en lien avec le bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage, du programme de réhabilitation-extension en site propre des écoles primaires.

Commission « Voirie et réseaux divers » : Les souhaits d'investissements nouveaux concernent divers travaux de voirie communaux Rue du Plouick, Rue Auguste Dupuis, Rue des Néfliers et Rue des Physalis. La commission souhaite également la réalisation de travaux sur le parvis de l'Hôtel de Ville (revêtement, espaces d'ornement, places de stationnement), travaux qui permettront d'achever, à moindre coût, le programme de réhabilitation des espaces communs situé en centre-ville entamés depuis quelques années. S'agissant des travaux de compétence communautaire, la commission a sollicité la réfection de la chaussée des rues Docteur Eloy, du Moulin et des Tilleuls ainsi que la rénovation des trottoirs de la Rue Eloy et de la Rue Jasmin.

Commissions « Associations » et « Sports » : Pour l'essentiel, l'enveloppe globale des subventions accordées aux différentes associations fera l'objet d'une proposition de reconduction en 2014 (hors écoles et CCAS). Deux subventions exceptionnelles feront l'objet d'un examen : l'une de 5 000 € au TCP liée à une participation communale lissée sur quatre ans au financement des nouveaux courts de tennis, l'autre de 1 000 € à l'association handisport Handi Racing dans le cadre du 30ème anniversaire du semi-marathon. La commission « Sports », s'agissant des crédits d'investissement, sera saisie des mesures qui pourront être prises pour le maintien en état de la salle de sports du complexe sportif (chauffage, éclairage et nouveau revêtement de l'aire de jeux) et la construction des courts de tennis extérieurs en voie de réalisation.

Commission « Sécurité » : La commission souhaite qu'un crédit de fonctionnement soit prévu pour de petites dépenses d'équipement indispensables au fonctionnement du service de Police Municipale. Un avis favorable a été enfin émis en ce qui concerne le recrutement d'un agent de police municipale qui sera formé par M. DESEIGNE, actuel chef de police, en attendant le départ en retraite de celui-ci au 1er octobre 2014.

Commission « Emploi » : Les actions menées en faveur des demandeurs d'emploi ne nécessitent pas à proprement parler l'engagement de dépenses complémentaires (hors frais modiques de réunion ou de secrétariat) mais la commission souhaite la poursuite des actions menées en liaison avec les services communaux, le CCAS, la Mission Locale Jeune, la Maison de l'Emploi Pévèle-Carembault et le Pôle Emploi de Seclin.

Commission « Action économique » : la commission souhaite la poursuite des actions qui permettent de développer le commerce en cœur de ville et de favoriser le maintien des

activités déjà existantes. Son rapporteur rappelle que ces actions ne nécessitent pas de dépenses particulières mais qu'elles sont génératrices de recettes de fonctionnement (environ 4 000 € en 2013) sur le budget communal au titre notamment de la perception de droits de place et d'autorisation de voirie. Il est rappelé qu'elle est également saisie, pour avis et avec le concours du service de police municipale de toutes les demandes d'activités nécessitant une occupation du domaine public (taxis, ventes ambulantes, restauration etc...).

Commission « Culture » : Reconduction en 2014 du programme de soirées littéraires, théâtrales, musicales ou à thème, de sorties culturelles et d'expositions, développement de la médiathèque et poursuite en 2014 des acquisitions au titre de la constitution du fonds d'ouvrages et de supports numériques (DVD, CD etc..). Il est également souhaité l'achat d'un nouveau rideau et l'aménagement d'ouvertures diurnes pour la salle des fêtes.
Commission « Ecole de Musique » : Les co-directeurs de l'école de musique ont exposé leur souhait de doter l'école de nouveaux instruments pour un budget global de 7 800 €, et d'un crédit voué à l'entretien des instruments d'un montant maximum de 2 000 € en 2014.
La commission a également émis un avis favorable quant à la fixation du volume horaire hebdomadaire d'heures de cours à 60 heures en 2014 (idem à 2013 - budget global des cours évalué à environ 65 000 €).

Commission « Communication » : L'accent est mis sur la nécessité de continuer à mettre à jour le site internet dont une nouvelle version a été mise en œuvre en 2013. Le rapporteur attire l'attention de l'assemblée sur le succès croissant du site actuel. Il est par ailleurs souhaité la poursuite de la réflexion en ce qui concerne l'aménagement de panneaux urbains d'information municipale.

Commission « Environnement et cadre de vie » : Poursuite de la réflexion sur l'aménagement environnemental du futur parvis de la Mairie et du chemin d'accès de la Poste au Monument aux morts, poursuite de la politique d'entretien des chemins communaux de randonnée en lien avec l'intercommunalité, renforcement des mesures de nature à éradiquer la prolifération des tags sur le territoire communal. Nécessité enfin d'envisager le remplacement du véhicule léger de transport de type Piaggio affecté à l'usage du service des espaces verts.

Commission « Fêtes & Cérémonies » : Pour l'essentiel, la commission est saisie de la reconduction du programme des festivités de la Fête Nationale : braderie du 14 juillet, maintien des animations et feu d'artifice. Il est également souhaité la poursuite du programme d'illuminations de fin d'année dans le cadre de l'enveloppe financière dévolue à la commission.

Commission « Ecoles » : La commission prévoit un ajustement des crédits de fonctionnement, l'achat de mobiliers et de matériels divers (table pour vidéo projecteur, scanner, armoire à rideau, appareil photo, séchoirs, chaises, chauffeuses, pouf pour l'Ecole Maternelle du Centre – banquette, tables, chaises, draps et taies, trampoline, gymplo et

téléphone sans fil pour l'Ecole Maternelle des Viviers – ordinateur et rayonnages pour l'Ecole Primaire des Viviers – un tableau blanc interactif, notebook et sacoche pour l'Ecole Primaire du Marais).

Commission « Jeunesse » : Les activités du Service Jeunesse seront reconduites en 2014 avec le concours financier de la CAF de Lille comme suit : fonctionnement du service d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) durant les vacances d'hiver, les vacances de printemps et pendant les vacances de Toussaint. Le service ALSH ouvrira, comme en 2013, trois centres d'été pour un budget de fonctionnement évalué à environ 120 000 €. Par ailleurs, les activités du Local Animation Jeunesse se poursuivront en 2014 dans le cadre du partenariat « Enfance-Jeunesse ». Les opérations « Carnaval » et « Fête de Noël » seront reconduite en 2014 en même temps que l'élaboration d'un nouveau Contrat pluriannuel Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lille.

Commission « Tourisme » : les différents projets qui ont déjà été présentés à la commission feront l'objet d'un réexamen à l'aune des orientations qui seront prises par le nouvel établissement public intercommunal et à l'échelle du territoire « Pévèle-Carembault ».

Commission « Logement » : Pour l'essentiel, la commission relève à nouveau un manque important de logements à caractère social sur le territoire communal à l'intention des jeunes publics.
Il est rappelé que 86 dossiers de demande de logement de type 2,3 et 4 sont en attente. 23 commissions d'attribution de logements se sont tenues en 2014 pour 13 attributions (dont 10 commissions infructueuses chez LTO mettant en évidence des difficultés liées au suivi des dossiers chez le bailleur…). Il est souhaité la poursuite d'une réflexion autour de cette question en ayant à l'esprit que la servitude instituée au PLU sur les parcelles cadastrées AH 124 et 125 (lieu-dit La Corderie) fait l'objet de l'intérêt de divers organismes de logements sociaux (LTO, SRCJ, NOREVIE) ; il est ici précisé que la question de l'intervention de la collectivité ou de son établissement public (CCAS) pourra ultérieurement se poser dès que les différents bailleurs auront pu élaborer un programme détaillé et chiffré des investissements qu'ils souhaitent réaliser.

S'agissant du CCAS, Mme l'Adjointe déléguée aux affaires sociales indique qu'elle proposera au conseil d'administration la reconduction des actions entreprises l'an dernier (tickets-services, secours, colis et fonctionnement d'un service social de transport). Il est précisé que la subvention communale versée au CCAS devrait être inchangée en 2014 (78 000 €). Il est également précisé que le produit de cession de l'immeuble communal sis, 176 bis, Rue du Général de Gaulle, encaissé par le CCAS, fait toujours l'objet d'une inscription en réserve sur le budget du Centre en l'attente d'une décision relative à l'usage qui pourra en être fait.

M. le Maire clôt le débat en précisant que la projection budgétaire établie ne préjuge en rien de l'adoption définitive du budget primitif qui fera l'objet d'un examen par la nouvelle assemblée communale en avril prochain.

Le Conseil Municipal,

Au vu des données d'ordre comptable qui lui sont communiquées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire ;

PREND ACTE des informations communiquées par M. le Maire, Mme l'Adjointe aux Finances et par les rapporteurs des différentes commissions municipales ;

CONFIE à M. le Maire le soin de formuler toutes propositions qui feront l'objet d'une discussion dans le cadre de l'examen du budget primitif pour l'année 2014.

POINT N° 3 – ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

3.1 Délibération n° 2014-1-2 : Retrait de la commune de NEUVILLE-SAINT-VAAST du Syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN).

Sur le fondement de la délibération du comité du Syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN) en date du 30 avril 2013 et en vertu de l'article L.5211-19 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis quant au retrait de la commune de NEUVILLE-SAINT-VAAST (Pas-de-Calais – arrondissement d'Arras) dudit syndicat mixte pour ce qui concerne la compétences statutaire « Eaux pluviales ».

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-19, L.5212-16, L.5711-1 ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 modifiée de réforme des Collectivités Territoriales et notamment l'application des articles 60 et 61 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) devenu SIDEN-SIAN ;

Vu les arrêtés préfectoraux successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIDEN-SIAN ;

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 21 Décembre 2011 portant adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de NEUVILLE-SAINT-VAAST pour la compétence « Eaux Pluviales » ;

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 20 janvier 2006 portant adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes de l'Artois avec transfert des compétences « Assainissement Collectif » et « Assainissement Non Collectif » sur le territoire des

communes d'ACQ, ECURIE, ETRUN, MAROEUIL, MONT-SAINT-ELOI, NEUVILLE-SAINT-VAAST et ROCLINCOURT ;

Vu le retrait du SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes de l'Artois en date du 1er Janvier 2013 pour toutes les compétences transférées, à savoir : l' « Assainissement Collectif » et l' « Assainissement Non Collectif » ; ce retrait faisant suite à sa fusion avec la Communauté Urbaine d'Arras ;

Vu la délibération de la commune de NEUVILLE-SAINT-VAAST en date du 11 mars 2013 sollicitant son retrait du SIDEN-SIAN et donc la reprise de la compétence « Eaux Pluviales » ;

Vu la délibération n° 21 du Comité du SIDEN-SIAN en date du 30 Avril 2013 approuvant ce retrait,

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le retrait du SIDEN-SIAN de la commune de NEUVILLE-SAINT-VAAST pour la compétence « Eaux Pluviales »

Adopté à l'unanimité – 26 voix Pour.

POINT N° 4 – QUESTIONS ECRITES POSEES EN APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Il n'y a pas eu de questions écrites posées par les groupes constitués au sein de l'assemblée communale ou par chaque élu à titre individuel ou par groupe d'élus.

POINT N° 5 – ETAT DES DECISIONS DIRECTES PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Aucune décision directe n'a été prise depuis le Conseil Municipal du 6 décembre 2013.

POINT N° 6 – INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

M. le Maire a donné communication des courriers ou informations diverses ayant été récemment portés à sa connaissance, notamment :

- Courrier du 24 janvier 2014 de M. Jean-François DURIE, Président de l'Association Chiens Guides d'Aveugles, relatif à une demande de soutien pour la diffusion de la campagne organisée à l'occasion de la Semaine nationale du Chien Guide d'Aveugle du 22 au 28 septembre 2014.

- Rapport annuel 2013 du Relais reçu le 27 janvier 2014 (18,24 tonnes de vêtements et de chaussures collectés sur PHALEMPIN en 2013 – 4,02 kilos par habitant).

- Courrier de Monsieur BUR, Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais en date du 30 janvier 2014 relatif à l'agrément dérogatoire délivré à la ville de PHALEMPIN dans le cadre du dispositif d'investissement locatif dit « Duflot » prévu à l'article 199 novovicies du Code Général des Impôts.

- Courrier de remerciements du 27 février dernier du docteur SEURONT-SCHEFFBUCH de l'établissement français du sang, relatif à la collecte de produits sanguins du 24 février 2014 (45 dons).